



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

vendredi 7 août 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

France Stratégie

Réparer l'euro	4
<i>Latribune.Fr - 06/08/2015</i>	
Reconnaître l'engagement des jeunes ? Oui, enfin !	7
<i>Hellocoton.Fr - 06/08/2015</i>	
Reconnaître l'engagement des jeunes ? Oui, enfin !	8
<i>Laruche.Wizbii.Com - 06/08/2015</i>	
Réforme du droit du travail : dossier sensible de la rentrée	11
<i>Miroirsocial.Com - 07/08/2015</i>	
Français soucieux de réformes	12
<i>L' Economie En 2 Mots - 06/08/2015</i>	

France Stratégie



Réparer l'euro



PARIS - En mettant sur la table, début juillet, l'option d'une sortie de la Grèce de la zone euro, le ministre des Finances allemand, Wolfgang Schäuble, voulait sans doute signifier que les règles strictes qui régissent l'union monétaire doivent s'appliquer à tous ses membres. Mais son initiative a déclenché un débat bien plus large sur les principes qui sous-tendent l'euro, sur sa gouvernance et sur sa raison d'être.

Deux semaines plus tôt, les dirigeants des pays de la zone euro n'avaient guère porté attention au rapport sur l'avenir de l'euro préparé par le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, et ses pairs des autres institutions européennes. Mais la controverse sur l'avenir de la Grèce a convaincu beaucoup d'entre eux de la nécessité de réexaminer le fonctionnement de la zone euro. Dans le même temps, les citoyens des pays membres se demandent de plus en plus pourquoi ils partagent la même monnaie, si cela se justifie, et si leurs gouvernements vont pouvoir s'accorder sur l'avenir de leur monnaie commune.

Hostilité aux changes flottants et refus de la domination allemande

Les mythes fondateurs importent, pour les monnaies comme pour les pays. On considère généralement que l'euro a été le prix payé par l'Allemagne en échange du consentement de Paris à sa réunification. En réalité, la réunification n'a fait qu'accélérer la mise en œuvre d'un projet conçu dans les années 1980 pour résoudre un dilemme lancinant : d'un côté, les pays européens étaient hostiles aux taux de change flottants qu'ils tenaient pour incompatibles avec un marché unique ; d'un autre, les plus grands d'entre eux, France en tête, n'imaginaient pas de se soumettre durablement à un régime monétaire dominé par la Bundesbank. Une monnaie européenne reposant sur les principes allemands est alors apparue comme la meilleure solution.

Pour l'euro, la réunification allemande a, en fait, été une malédiction davantage qu'une chance. Quand les taux de change ont été gelés en 1999, le deutschemark était surévalué alors que l'économie allemande était en difficulté, et le franc sous-évalué alors que l'économie française était florissante. Au cours de la décennie qui a suivi, un déséquilibre s'est instauré peu à peu entre une Allemagne en redressement et des pays où la faiblesse des taux d'intérêt nourrissait un boom du crédit. Et quand la crise financière mondiale a éclaté en 2008, les ingrédients d'une catastrophe ont été réunis.

Pas de référentiel pour évaluer l'impact de l'euro

Il est impossible de dire comment l'Europe aurait évolué sans l'euro. Le système de taux de change fixe aurait-il perduré ou se serait-il écroulé ? Le deutschemark se serait-il apprécié ? Les États auraient-ils réintroduit des barrières douanières, mettant ainsi fin au marché unique ? Y

aurait-il eu une bulle de l'immobilier en Espagne ? Les réformes économiques auraient-elles été accélérées ou ralenties ? Établir un référentiel qui permette d'évaluer l'impact de l'euro est une mission impossible. Cela ne doit cependant pas servir de prétexte à l'autosatisfaction. Le bilan de la zone euro depuis 15 ans est décevant, et son système de politique économique y est pour quelque chose.

La question qui importe vraiment est de savoir si la monnaie européenne fait encore sens pour l'avenir. On l'évite souvent en arguant de ce que le coût d'une sortie de l'euro serait trop élevé pour être envisagé (et pourrait être encore plus élevé si la zone euro se défaisait dans une crise qui exacerbe les acrimonies entre pays-membres). Il est exact, par ailleurs, qu'un éclatement de l'euro libérerait les forces noires du nationalisme et du protectionnisme. Mais ainsi que l'a souligné récemment Kevin O'Rourke de l'université d'Oxford, ce n'est pas un argument suffisant. Logiquement, il équivaut à plaider qu'un couple ne devrait pas se séparer parce que le divorce est trop cher.

Ne pas gaspiller les énormes atouts du continent européen

L'euro a-t-il encore sa raison d'être ? Trois bénéfices en étaient attendus. On pensait que l'union monétaire allait favoriser l'intégration économique et de ce fait stimuler la croissance à long terme. En réalité, les échanges au sein de la zone n'ont que faiblement augmenté et le potentiel de croissance s'est affaibli. Cela tient en partie au fait que les pays membres se sont agrippés au pouvoir économique qui leur restait, plutôt que de profiter de l'unification monétaire pour faire de la zone un moteur de croissance. C'était peut-être logique du point de vue politique, mais pas du point de vue économique : l'énorme marché européen est l'un des principaux atouts du continent et il ne faut pas gaspiller les occasions de le renforcer.

Deuxièmement, on espérait que l'euro deviendrait l'une des principales devises internationales. Peu de pays disposent en effet des institutions juridiques et politiques et de l'infrastructure de marché requises pour émettre une monnaie internationale. Selon les derniers chiffres de la BCE, cet espoir s'est largement matérialisé. L'euro est la deuxième monnaie internationale, derrière le dollar, et cette réussite peut aider l'Europe à continuer à participer à la définition de l'ordre économique mondial, plutôt que de glisser dans l'insignifiance.

Sous-estimation budgétaire, surestimation financière

On croyait enfin (avec une certaine naïveté) que les règles et institutions sur lesquelles repose l'euro permettraient d'améliorer les politiques économiques au sein de la zone, comme si la dimension européenne était automatiquement gage de qualité. Le grand test a eu lieu après le déclenchement de la crise financière mondiale de 2008 : parce qu'elle a surestimé sa dimension budgétaire et sous-estimé sa dimension financière, la zone euro moins bien résisté à la crise que les États-Unis et le Royaume-Uni.

Pour que l'euro soit porteur de prospérité, il faudra de nouvelles réformes du système de politique économique. Leur définition suppose cependant un consensus suffisant quant à la nature du problème à résoudre. Or comme le montre la polémique en cours sur le cas de la Grèce, on est loin d'un accord : les pays membres ont développé des analyses contradictoires des causes de la crise de la dette, et en conséquence leurs solutions sont elles aussi contradictoires.

Richard Cooper de l'université de Harvard a montré combien, aux tout débuts de la coopération internationale en matière de santé publique, la divergence sur les modèles de contagion auxquels adhéraient les différents pays avait fait obstacle à la lutte contre les épidémies. Tous voulaient coopérer, mais ils ne parvenaient s'accorder sur un programme d'actions, car ils ne partageaient pas les mêmes hypothèses sur la propagation des épidémies à travers les frontières.

Le devoir de dire l'indispensable, l'inacceptable et l'accommodable

La zone euro est confrontée aujourd'hui à un problème analogue. Heureusement, celui-ci n'est pas insoluble : la création du Mécanisme européen de stabilité et le lancement d'une union bancaire en

portent témoignage. Malgré les désaccords, la BCE a également pu décider de mesures audacieuses, ce qui montre que la gouvernance des institutions a toute son importance. Mais le fait que tout cela ait été fait à la dernière minute et sous la pression d'une crise aiguë donne à réfléchir quant à la difficulté de parvenir à un consensus.

L'Europe ne peut se permettre de perdre du temps ou de minimiser les problèmes. Soit les pays de la zone euro parviennent à un accord sur un programme de gouvernance et de réformes qui feront de l'union monétaire un moteur de prospérité, soit ils iront de conflits en crises jusqu'à ce que les citoyens perdent patience ou que les marchés perdent confiance.

De véritables discussions et des réformes ambitieuses exigent avant tout de la clarté. Chacun des principaux pays membres a maintenant le devoir de dire ce qu'il considère comme indispensable, ce qu'il considère comme inacceptable et ce qu'il est prêt à concéder en échange de ce qu'il veut.

Traduit de l'anglais par Patrice Horovitz

Jean Pisani-Ferry est professeur à la Hertie School of Governance, à Berlin. Il est également Commissaire général de France Stratégie.

Copyright: Project Syndicate, 2015.
www.project-syndicate.org



Reconnaître l'engagement des jeunes ? Oui, enfin !



Le 22 juin 2015, **France Stratégie**, le Commissariat général français à la stratégie et à la prospective (héritier du Centre d'analyse stratégique et de fait du Commissariat général du Plan), a remis son rapport Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes au Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner. Tour d'horizon d'un rapport captivant qui pourrait révolutionner notre quotidien. Des avancées que nous devons porter Les... [Lire la suite](#) ›



Reconnaître l'engagement des jeunes ? Oui, enfin !



Le 22 juin 2015, **France Stratégie**, le Commissariat général français à la stratégie et à la prospective (héritier du Centre d'analyse stratégique et de fait du Commissariat général du Plan), a remis son rapport Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes au Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner. Tour d'horizon d'un rapport captivant qui pourrait révolutionner notre quotidien.

Des avancées que nous devons porter

Les rapporteurs ont parfaitement saisi les enjeux de l'engagement des jeunes. C'est en effet dans l'éducation, qu'elle soit familiale ou scolaire, que l'engagement trouve ses racines. L'appel à une généralisation du tutorat scolaire au lycée présente de multiples avantages : tout d'abord, effectivement, une transmission d'un capital démocratique et citoyen crucial pour l'avenir de notre Jeunesse. N'omettons pas cependant l'intérêt scolaire et culturel qu'il représente. Il en va de même quand l'institution propose d'introduire le débat démocratique et public au sein de nos établissements d'enseignement. Les exemples québécois et norvégiens sont suffisamment explicites, efficaces et reconnus pour que nous puissions les reproduire : l'organisation, respectivement, de simulations d'élections ou de débats politiques au sein des lycées.

Assouplir la vie des institutions est par ailleurs un souhait au cœur des propositions de **France Stratégie**, mais aussi des miennes, telles que j'ai pu les formuler dans mes 75 propositions pour la Jeunesse de France. En effet, nous convergeons d'abord sur la volonté d'officialiser le premier vote ou encore la remise de la carte d'électeur. Il est temps de faire valoir le caractère précieux et fondamental de notre droit, qui demeure un devoir civique. Il en va de même quant à la rigidité des établissements d'enseignement, que nous voulons abattre. Le Commissariat propose l'organisation de journées portes ouvertes aux associations dans les collèges et lycées, quand j'imaginais également des journées associatives ou encore la possibilité laissée aux jeunes de créer leurs propres structures dans leurs établissements. Enfin, la question de l'engagement bénévole des étudiants est cruciale. J'appelle de mes vœux, à l'instar des rapporteurs, une facilitation de cet engagement, notamment grâce à des aménagements et à la reconnaissance d'un statut spécifique qui alloue des droits, notamment en termes d'emplois du temps, mais également des devoirs, à propos de la valorisation de l'engagement en question.

En effet, l'engagement est trop souvent perçu comme un don de soi sans retour, ce qui constituerait la beauté du geste. Pour autant, le bénévolat de compétences tend à s'imposer en

France, du moins dans quelques entreprises soucieuses de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et des professionnels. Les étudiants sont également concernés, mais dans une moindre mesure. En réalité, tout bénévolat est une forme de bénévolat de compétences, dans la mesure où il recoupe un don de temps ou de capacités. Dans tous les cas, il permet aux jeunes de développer des compétences pratiques ou relationnelles, qui sont cruciales pour leur vie quotidienne mais également professionnelle. La valorisation du bénévolat (et notamment par le moyen éventuel des VAE – Validation des Acquis de l'Expérience –) est une priorité que **France Stratégie** souligne avec raison.

Enfin, le Commissariat appelle les institutions à se renouveler. En effet, les structures de concertation doivent être rajeunies, ainsi que les institutions démocratiques. Une délégation interparlementaire pour la jeunesse est ainsi proposée, ainsi que la nomination plus régulière de jeunes à la direction des associations et des syndicats. Nous ne pouvons que souligner le courage des auteurs du rapport en appelant à une profonde réforme des règles mais aussi des mentalités des décideurs. Espérons qu'ils soient entendus.

Ne pas sombrer dans l'instrumentalisation

Pour autant, certaines propositions restent plus discutables, notamment en raison de leur implication dans d'autres domaines qui, certes, incluent les jeunes, mais risquent de bouleverser des équilibres déjà fragiles.

En effet, la « note bénévolat » envisagée par le Commissariat aux examens nationaux ou encore les points supplémentaires éventuellement accordés aux candidats à la Fonction Publique risquent d'instrumentaliser l'engagement afin de faciliter des résultats scolaires ou professionnels. Alors que nos examens et concours se dévalorisent d'année en année, nous risquons de mettre à mal la crédibilité de nos diplômes. En revanche, comme je l'avais déjà proposé, un compte associatif qui serait crédité à chaque période de bénévolat pourrait être créé, offrant par exemple l'accès à des formations (à l'image des comptes de formation) ou encore à des frais d'inscription réduits.

Je suis par ailleurs opposé à la généralisation du tirage au sort dès lors qu'il s'agit de la représentation lycéenne, étudiante ou jeune. Il s'agit, à mon sens, de l'exact inverse de l'exemple même démocratique que nous souhaitons inculquer à nos jeunes. Ni les instances lycéennes, ni l'éventuel « Parlement national des jeunes » ne doivent être composés uniquement de jeunes tirés au sort. Dans mon ouvrage déjà cité, j'invitais plutôt à une répartition en tiers. Autrement dit un tiers de jeunes élus par les étudiants et les lycéens, au suffrage direct ; un tiers de jeunes élus par des associations dirigées par des jeunes, au suffrage indirect donc ; et un tiers tiré au sort, effectivement.

Quant à la question de la légion d'honneur et de la médaille d'honneur du bénévolat associatif, je ne suis pas convaincu que les jeunes soient aussi attachés aux distinctions honorifiques. Au contraire, les jeunes ont plutôt une assez virulente aversion pour la République des médailles comme le dirait Thierry Sarmant.

Valoriser l'engagement est aussi le rôle des jeunes engagés



La lecture de ce rapport peut toutefois se révéler décevante quant à la définition de l'engagement. En effet, malgré l'appel aux sources scientifiques afin de le définir, seuls les associations, syndicats et partis politiques sont considérés comme des structures d'engagement. Alors que l'engagement évolue dans une pleine et entière restructuration de la citoyenneté active des jeunes et moins jeunes, le réduire aux organes institutionnels revient à exclure une grande majorité des jeunes engagés.

Sont en effet exclus les jeunes de plus en plus nombreux à produire numériquement des pétitions, des argumentaires afin de défendre leurs valeurs, et ce bien loin des structures formelles. Cet engagement informel, certes plus volatile, est parfois le berceau de l'engagement formel. Les propositions de socialisation des jeunes grâce aux TIC sont donc tout à fait légitimes. Pour autant, ces engagements numériques ne doivent pas être considérés uniquement tels des moyens pour une fin mais bien comme des engagements à part entière. Il en va de même avec les engagements dans des collectifs non constitués.

Au-delà de cette question de définition, de plus en plus de jeunes insistent sur le caractère polymorphe de l'engagement. En effet, les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) pourraient eux aussi jouir du titre d'« engagés », alors que les SCOP, les fondations ou les start-ups se révèlent de plus en plus nombreuses dans le paysage socio-économique. Très clairement, les jeunes créateurs d'entreprises n'envisagent plus seulement leur structure d'un point de vue économique et financier, mais font de la RSE-RSO (Responsabilité Sociétale des Entreprises et Organisations) une priorité. C'est en ce sens que la définition de l'engagement doit être revue, afin de ne plus exclure des acteurs qui pourtant sont souvent présents à de plus grandes échelles encore.

Néanmoins, je reste convaincu que les institutions, les tenants des organisations d'engagement ou encore les familles et les enseignants ne sont pas les seuls à devoir se mobiliser. Les jeunes déjà engagés ont également leur rôle à jouer, et notamment en se montrant plus accessibles et en promouvant à leur tour ce qui constitue l'essence même de leur engagement. La socialisation émane également des pairs, et c'est en ce sens que nous devons, nous, jeunes engagés, nous montrer plus pédagogues.

À nous de mettre en avant une nouvelle vision de l'engagement afin d'encourager tout jeune qui hésite ou qui n'en pas encore eu l'idée de passer le pas. À nous de nous unir pour détruire un à un les préjugés sur les jeunes, bien trop résistants dans les sphères politiques mais aussi dans la société ou encore dans le monde de l'engagement. À nous d'être les acteurs du changement de demain, mais aussi d'aujourd'hui.



Réforme du droit du travail : dossier sensible de la rentrée



août 07 2015

Thèmes: Santé & conditions de travail, Dialogue social

Ressources

Fichiers

- La lettre de mission Combrexelle

Sujet récurrent, le dossier de la réforme du droit du travail refait surface depuis quelques mois avec une acuité particulière et les commentaires ou réflexions de toute sorte sur la nécessité « d'alléger » notre code du travail, de « l'assouplir », de « l'alléger » se sont d'ailleurs accélérés à la faveur des débats sur les lois Macron ou Rebsamen au début de l'été.

À l'évidence, ce sujet, éminemment sensible, n'a pas fini de faire couler de l'encre et susciter de vifs débats qui devraient revenir sur le devant de la scène sociale dès la rentrée et peut-être trouver sa place dans le menu de la prochaine conférence sociale annoncée pour octobre.

En effet, au-delà des traditionnels « ballons d'essai » qui sont régulièrement lancés par provocation ou pour tester les réactions des « partenaires sociaux », il faut noter que de très sérieuses études ou réflexions sont engagées depuis quelques mois et on annonce les résultats de ces dernières précisément pour septembre, comme par hasard.

Parmi celles-ci, soulignons :

- le lancement en mars dernier du groupe de travail de Terra Nova sur: « la réforme du droit du travail et les frontières de l'approche dérogatoire ». Il semble se confirmer que, dans ce cadre, le rapport sur le rôle respectif de la loi et des accords d'entreprise (avec en toile de fond le développement dérogatoire du droit contractuel) demandé à Gilbert Cette (économiste) et à Jacques Barthélémy (avocat) soit attendu pour tout début septembre ;
- la mission confiée par le Premier Ministre début avril à Jean-Denis Combrexelle (président de la section sociale du Conseil d'État et ex-directeur général du travail) pour réfléchir aux différents moyens « d'élargir la place de l'accord collectif dans le droit du travail et la construction des normes sociales ».

L'idée est bien de tenter de déterminer les moyens de donner plus de marge de manoeuvres aux entreprises pour déroger au droit du travail dans le cadre du dialogue social..?

Dans la lettre de mission, il est convenu que les propositions devront être remises au Premier Ministre pour le mois de septembre également, étant précisé que Jean-Denis Combrexelle est invité à « examiner les contributions des « think-tanks » et publications à venir ».

À l'évidence, il ne manquera de s'inviter dans les débats sociaux de la rentrée dans le prolongement de la chaleur estivale.

Mots-clés : Code du Travail,

Entreprises : Terra Nova,

Partager : Lu 130 fois Pas de commentaire

Français soucieux de réformes.- 54% des Français souhaitent que les réformes socio-économiques se poursuivent au rythme actuel, selon un sondage CSA pour Les Echos, Radio Classique et l'Institut Montaigne, contre 39% se disant opposés aux réformes proposées par le gouvernement. Du côté de ce dernier, la rentrée apparaît peu chargée, avec le projet de loi «Macron 2» sur le numérique, et les suites à donner au rapport Combrexelle sur la primauté de la loi sur les accords d'entreprise. (*Les Echos 06/08 p.2*)